



46^{ième} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Vanuatu

Intervention du Luxembourg

Genève, le 2 mai 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de Vanuatu et la remercie pour la présentation de son rapport national, ainsi que de ses efforts déployés pour la mise en œuvre des recommandations du troisième cycle.

Tout particulièrement, nous saluons le rôle de *leadership* qu'assume Vanuatu pour faire progresser le droit international en lien avec les effets néfastes de la crise climatique, tout particulièrement sur les petits États insulaires en développement.

Dans un esprit de coopération constructive, le Luxembourg souhaite formuler les recommandations suivantes:

- 1) Mettre en place une institution nationale des droits de l'homme indépendante et dotée d'un mandat adapté et de ressources suffisantes, afin qu'elle soit à terme conforme aux Principes de Paris.
- 2) Introduire le principe d'égalité de toutes les personnes dans la Constitution, de même que l'interdiction de la discrimination basée sur le handicap, l'orientation sexuelle ou le genre.
- 3) Renforcer les capacités du système judiciaire afin d'améliorer sa conformité avec le droit et les standards internationaux et permettre l'accès à la justice pour toutes et tous.
- 4) Fixer à 18 ans l'âge minimum du mariage.
- 5) Soutenir de manière ciblée les agriculteurs, protéger les systèmes et la diversité alimentaires locaux et renforcer la résilience des systèmes de production agricole, face aux effets du changement climatique mais aussi face à une dépendance croissante sur les denrées alimentaires importées.

Nous souhaitons plein succès à la délégation de Vanuatu dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.